



Société codeactive demande de remboursement de créance douteuse

Par **luno**, le **18/11/2014** à **14:45**

BonjourrnHier j'ai reçu un courrier de la société codeactive m'informant qu'ils sont mandatés par le fond de garantie pour procéder au recouvrement amiable de la somme de 300 euros. Aujourd'hui une personne me contacte(d'un portable) Et me demande de lui faire parvenir deux chèques de 150 euros dans une enveloppe en recommandé dans un délai de 2h maxi sinon il bloque mes compte bancaire pour 4 mois en sachant que les chèques ne doivent pas être datés. J'ai demandé de bien vouloir me faire parvenir un rib pour faire un virement ou prélèvement et ils m'ont répondu que ce n'était pas possible.rnQue dois- je faire je trouve sa très louche et peuvent il vraiment bloquer mes compte?

Par **aguesseau**, le **18/11/2014** à **15:37**

bjr,rnc'est du bluff,rnseule un huissier peut faire une saisie quand il dispose d'un titre exécutoire , généralement un jugement revêtu de la formule exécutoire.rnd'ailleurs il s'agit bien d'un recouvrement amiable.rndonc vous ne payez rien sachant que cette société de recouvrement n'a aucun pouvoir coercitif contre vous sauf celui de vous harcelez, harcèlement qui pourrait faire l'objet de votre part d'un dépôt de plainte.rncdt